

## Halte à l'eau embouteillée!

Catherine Caron

Numéro 757, juin 2012

L'eau du Québec entre nos mains

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/66549ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Caron, C. (2012). Halte à l'eau embouteillée! *Relations*, (757), 23–23.

vers le monde, comme l'augmentation des tarifs, la baisse de qualité de l'eau potable, des coupures de services pour ceux qui ne peuvent payer et la détérioration des infrastructures. Les transnationales de l'eau ne remplissent pas leurs promesses et plusieurs municipalités, en Europe notamment, ont choisi de faire marche arrière pour revenir à une gestion publique de l'eau. Une telle remunicipalisation de ces services, en vertu de l'AÉCG, sera hautement compliquée et coûteuse, voire impossible à cause du dispositif « de protection des investissements ». Celui-ci protège les entreprises contre les expropriations et les nationalisations et, interprété au sens large, il leur permet de poursuivre les différentes instances gouvernementales lorsque des lois et règlements – qui protègent l'environnement ou le public, par exemple – sont susceptibles de réduire leurs profits escomptés.

Un tel mécanisme apparaît déjà au controversé chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Depuis son entrée en vigueur, en 1994, au moins une trentaine de plaintes ont été enregistrées contre le Canada<sup>3</sup>. Ces plaintes, provenant de transnationales, sont entendues à huis clos, devant des tribunaux administratifs. Les gouvernements ne sont pas tenus de dévoiler leur nombre ou leur teneur, ni le montant de leur règlement. Le gouvernement du Canada a cependant choisi de divulguer une partie de ces informations, confirmant que plus de 150 millions de dollars en fonds publics ont été versés en guise de dédommagement à des entreprises privées qui ont contesté nos lois.

Nous assistons ainsi à une tentative de verrouillage des possibilités de protéger les services d'eau contre la privatisation. Nos villes ont de moins en moins de marge de manœuvre pour décider librement de garder publics nos services de l'eau. Le Canada et l'Union européenne s'apprêtent à favoriser le contrôle de l'accès à cette ressource précieuse par une poignée d'actionnaires, aux fins de profits privés. Même si, en théorie, les gouvernements peuvent réglementer ce secteur, les diverses expériences de privatisation ont restreint l'accès à l'eau de plusieurs manières, en contradiction avec la résolution de l'ONU qui reconnaît l'accès à l'eau comme un droit humain fondamental.

Dans ce contexte, plusieurs acteurs de la société civile, dont les AmiEs de la Terre de Québec, exigent un arrêt des négociations de l'AÉCG et l'ouverture d'un vaste débat public pour faire en sorte que la mondialisation ne soit pas que financière, mais fasse une grande place à la protection de l'environnement et des services publics, ainsi qu'à la justice sociale. Les services de l'eau, de même que la protection des aquifères, ne sont pas négociables. C'est ce qu'ont

affirmé à nouveau plusieurs groupes sociaux dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars dernier, en signant et rendant publique une déclaration commune. Celle-ci revendique la reconnaissance de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme droit humain fondamental par le Canada, le Québec et les municipalités, ainsi qu'une gestion publique et transparente de l'eau et des services qui y sont associés. ●

## Halte à l'eau embouteillée!

Disponible en abondance, l'eau potable au Québec est en général d'excellente qualité. Pourtant, les Québécois sont de grands consommateurs d'eau embouteillée. Devant pareille situation, plusieurs organismes ont fait un important travail de sensibilisation ces dernières années pour faire connaître le non-sens d'un tel choix et les dessous de cette industrie, notamment la pollution générée par la production peu contrôlée de ce produit et son transport. La majorité des bouteilles ne sont pas recyclées et entre 25 % et 40 % d'entre elles seraient remplies d'une eau de robinet filtrée, vendue à un prix exorbitant. Quant aux eaux de source ou minérales, elles sont pompées sans qu'on connaisse bien l'état des réserves et sans juste retour à la population.

Ainsi, ne pas acheter d'eau embouteillée, c'est poser un geste important contre la privatisation d'une ressource vitale et pour l'accès public à une eau potable gratuite et de qualité, ici comme ailleurs dans le monde. C'est dire non à la « cocacolisation » de l'eau, suivant l'expression de Riccardo Petrella. Développement et Paix y œuvre depuis 2005 et sa plus récente campagne a mené à la création de plusieurs « zones libres d'eau embouteillée ». L'ONG participe aussi à la Journée mondiale sans eau embouteillée, célébrée en mars depuis 2010 par plusieurs groupes dont la Coalition Eau Secours, qui se mobilise également sur cet enjeu, entre autres en proposant le *Guide du projet Communautés bleues du Québec*, avec le Conseil des Canadiens et le Syndicat canadien de la fonction publique. Résultat : un nombre croissant de municipalités, de commissions scolaires, d'universités, de cégeps, de syndicats et d'établissements publics interdisent désormais la vente et l'achat d'eau embouteillée dans leurs établissements et lors d'événements qu'ils organisent. Le 3 décembre 2010, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité une résolution interdisant l'eau embouteillée dans les édifices sous sa juridiction. Beaucoup reste à faire, mais la résistance s'intensifie pour contrer la vogue de l'eau embouteillée.

CATHERINE CARON

L'auteure est rédactrice en chef adjointe de *Relations*

2. Kathleen Lévesque, « Service des égouts – L'instigatrice du cartel tasse la concurrence », *Le Devoir*, 25 novembre 2011.

3. Marie-Claude Auger-Bouchard, *L'arbitrage des questions environnementales sous le chapitre 11 de l'ALÉNA: de la confidentialité à la transparence*, Institut de recherche en économie contemporaine, mai 2007.